

Déposé en mai 2026

Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle 2025



Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton



Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025

Préambule

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), nouvellement introduit par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (P.L.122), un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle doit être déposé annuellement lors d'une séance du conseil.

Objet

Le présent rapport a comme principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement de gestion contractuelle.

Règlement sur la gestion contractuelle

En vertu de l'article 278 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a adopté le Règlement 369-2019 relatif sur la gestion contractuelle à la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, le règlement est entré en vigueur le 14 mars 2019. Le règlement a été modifié par le règlement 369-2021 et par le règlement 369-2024.



Les objectifs du règlement sont :

- a) de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal ;
- b) de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 133 800 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur) ;
- c) d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;
- d) d'offrir une transparence dans les processus contractuels ;
- e) de préserver l'intégrité du processus d'appel d'offres ;
- f) de lutter contre le truquage des offres ;
- g) de favoriser le respect des lois ;
- h) de prévenir les conflits d'intérêts ;
- i) d'encadrer la prise de décision en matière contractuelle.

Les modes de sollicitation

La Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton respecte les règles de passation des contrats prévues dans les lois qui la régissent, dont le Code municipal. De façon plus particulière :

- a) elle procède par appel d'offres sur invitation lorsque la loi ou le règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 du Code municipal impose un tel appel d'offres, à moins d'une disposition particulière, à l'effet contraire, prévue au présent règlement ;
- b) elle procède par appel d'offres public dans tous les cas où un appel d'offres public est imposé par la loi ou par le règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 du Code municipal ;
- c) elle peut procéder de gré à gré dans les cas où la loi ou le présent règlement lui permet de le faire.

Rien dans le présent règlement ne peut avoir pour effet de limiter la possibilité pour la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton d'utiliser tout mode de mise en concurrence pour l'attribution d'un contrat, que ce soit par appel d'offres public, sur invitation ou par une demande de prix, même si elle peut légalement procéder de gré à gré.

Octroi des contrats

Fournisseur	Description	Mode de sollicitation	Montant
Les Entreprises Bourget	Épandage de calcium	Par invitation	60 644 \$
Cité construction inc	Travaux de réfection chemin Tremblay - TECQ	Public	28 272 \$
Gravière Bouchard	Rechargement, autres travaux – Gravier	Par invitation	151 194 \$
Scalabrini et fils inc.	Déneigement	Public	250 610 \$
	Travaux d'été (rechargement, fossés, ponceaux)	Gré à gré	150 256 \$
Urbatek	Service d'inspection (contrat)	Gré à gré	30 353 \$
Aquatech	Gestion et suivi eau potable et eaux usées (contrat)	Gré à gré	24 352 \$
Pellerin, Potvin Gagnon	Audit comptable	Gré à gré	32 193 \$
JPL Entrepreneur électricien	Réparation et conversion chauffage	Gré à gré	23 892 \$

Chacun de ces contrats a été fait dans le respect de la Politique portant sur la gestion contractuelle de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton



Plainte

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application de la Politique de gestion contractuelle

Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application de la Politique de gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026.

Brigitte Desruisseaux
Directrice générale et greffière-trésorière